

Le Cap-Sizun

Ile-de-Sein

Entre IDSE et EDF, l'ambiance devient électrique

Île-de-Sein énergies va déposer un recours contre le producteur de courant. En cause : le monopole d'EDF, et l'impossibilité de développer les énergies renouvelables sur l'île.

Le 16 septembre dernier, lors de l'assemblée générale des Amis de la transition énergétique de l'île de Sein (Atréis), à Quimper, la société Île-de-Sein énergies (IDSE) annonçait son intention d'attaquer l'État devant le tribunal administratif et les juridictions européennes. La démarche devrait devenir effective dans les jours qui viennent. En cause : le monopole d'EDF sur la production d'électricité de l'île.

Non reliée au continent, l'île de Sein brûle en effet 420 000 litres de fioul, chaque année, via deux groupes électrogènes, pour assurer son apport en énergie.

Cela entraîne le rejet de 1 134 tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Malgré des coûts de production dix fois supérieurs à la normale, les Sénéans paient leur électricité à un tarif comparable à celui du continent, grâce à la contribution au service public de l'électricité (CSPE), appliquée sur la facture de tous les abonnés français.

Financement participatif

« Lorsqu'on a créé IDSE en 2014, on a proposé le partenariat à EDF pour mettre en place la transition énergétique, souligne Patrick Saultier, directeur général de la société. Mais ils ont tout refusé. »

IDSE souhaiterait développer les énergies renouvelables sur l'île, en

particulier le solaire, l'éolien et l'énergie des courants marins. Le tout financé par l'argent aujourd'hui consacré au fioul.

« En prix de revient, on est nettement en dessous du fioul, insiste Damien Grenier, enseignant-chercheur de l'École normale supérieure en génie électrique. En 1998, une étude avait montré que les énergies renouvelables pouvaient couvrir 50 % des besoins. En 2003, une autre disait 75 %. Aujourd'hui, avec de petites machines et un pilotage du réseau, on peut arriver à 100 %. »

« Nous n'avons pas d'autre solution que ce recours, martèle Patrick Saultier. En France, la situation est caricaturale. Dans d'autres pays, des îles y arrivent très bien. »

Pour couvrir les frais engendrés par son recours contre le monopole d'EDF (qui était hier injoignable), IDSE a lancé, avec l'appui d'Atréis et de l'association Force 5, une campagne de financement participatif en ligne. À travers la plate-forme Citizen case, spécialisée dans le financement des recours juridiques, le collectif espère récupérer 10 164 €.

Et c'est bien parti : 2 850 € avaient déjà été donnés par les internautes hier en fin de journée, et la campagne doit encore durer 34 jours.

William LECOQ.



L'électricité est actuellement produite par des groupes électrogènes situés au pied du phare de l'île de Sein.